



S.I.V.O.S en Sapey

230, Route du Pont de la Pyle - 39 260 MAISOD  
03 84.42.32.46 - mairie@maisod.fr

## DELIBERATION N° S-2023-0011 DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 12/07/2023

L'an deux mille vingt-trois le Conseil Syndical de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de la Présidente, Céline GROS.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 08
Présents : 07
Pouvoir(s) : 1
Absents : 01
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 07
Contre : 0
Abstentions : 0

### Étaient présents :

Délégués de MAISOD, Delphine BARTHET (titulaire) et Céline GROS, Présidente, Délégués de MEUSSIA, Céline COLAS et Maxime BALLAUD (titulaire), Délégués de CHARCHILLA, Jérôme SMANIOTTO (titulaire), Délégués de COYRON, Olivier GAMBÉY (titulaire)

Procuration(s) : Joëlle FRANTZ à Jérôme SMANIOTTO

### Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) : Joëlle FRANTZ (titulaire), délégué de CHARCHILLA

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Delphine BARTHET

Date de convocation  
26/06/2023

Date d'affichage  
27/06/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

25/07/2023

et publication du :

25/07/2023

## CANTINE / GARDERIE : Revalorisation du Tarif

### - Revalorisation du tarif

Madame la Présidente informe l'assemblée que le CIAS du Moulin a procédé à une augmentation du prix du repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, le repas sera facturé 4.37 € soit une augmentation de 0.27 €.

Madame la Présidente présente à l'assemblée le détail de calcul du coût réel d'un enfant pour le repas de la cantine effectué pour l'année 2022.

Après présentation du détail de calcul, l'assemblée constate que le tarif de 6.25 € pratiqué par le SIVOS présente un déficit réel de 1.26 € par enfant pour l'année 2022 et qu'il y a lieu de procéder à une augmentation du tarif.

Madame la Présidente rappelle qu'aucune augmentation de tarif pour les repas et pour la surveillance du midi n'a été effectuée depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, à 4 voix pour l'augmentation du tarif à 7.80 €, et 2 voix contre l'augmentation du tarif à 8.00 €, le Conseil Syndical du SIVOS en Sapey, décide à compter du 01 septembre 2023 de fixer à 7.80 € le tarif du repas soit une augmentation de 1.55 € et à 2.50 € le tarif de surveillance pendant la pause méridienne (11h30 à 12h15).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAISOD  
La Présidente, Céline GROS

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 039-253906291-20230712-S\_2023\_00011-DE

